

N^o 1^{re}
à Gravière
vers de
l'at.
l'enquête se commençait et terminait
sujet du projet d'élargissement du chemin vicinal
ordinaire N^o 1 de Bort à Gravière dans le territoire
de Vallat a eu lieu conformément à l'arrêté préfectoral
du 19 septembre dernier, les 14-15-16 octobre derniers.

Il lui donne connaissance du procès-verbal de
l'enquête duquel il résulte qu'aucune déclaration contraire
au projet n'a été formulée, et de l'avis du commissaire
enquêteur, M. Boyer, maire de Beaujeu, lequel
estime qu'il y a lieu de hâter l'accomplissement
des formalités nécessaires pour arriver à la réalisation
du dit projet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, demande
que ce projet soit mis à exécution dans le plus bref
 délai possible.

Ainsi fait et délibéré

Même séance
à Vallat. M. le Président expose au Conseil que les
habitants de la section de Vallat demandent
l'autorisation d'employer une partie de la somme
de 1000^f provenant de l'aliénation de leurs
biens communaux, à l'ouverture du chemin
N^o 1^r de Vallat au chef-lieu de la commune
Le Conseil, après en avoir délibéré,

considérant que le village de Vallat n'a
pas de chemin permettant de se rendre directe-
ment au chef-lieu et que les prestations en
nature ou en argent qui peuvent être affectées
au dit chemin seraient insuffisantes pour pratiquer
l'ouverture de ce chemin, autorise la section de
Vallat à y consacrer une partie de ladite somme
de 1000^f.

M. le Maire pourra en conséquence signer des
mandats après vérification des travaux par M.
l'agent-voyer et production de mémoires
fournis par lui.

Ainsi fait et délibéré

G. Léoty Chalamy
Durif Tournadre Guillard
Boyer G. Guindard P. Pautier

Commission administrative du Bureau
de Bienfaisance

Présents : M. Coudert, maire, Gauthier adjoint,
Durif, Bystandier, Boyer.

Le Président expose à la Commission qu'une
somme de 38,50 est inscrite cette année au budget
du Secours de 3^e pour secours en argent aux indi-
gents et l'invite à se prononcer sur la somme qu'il
y aurait lieu de distribuer.

La Commission, après en avoir délibéré, esten-
que cette somme est insuffisante et prie M. le Maire de
vouloir bien demander au Conseil municipal de
voter 16,50 à prendre sur l'art 49 du budget
primitif de la commune : Secours aux indigents
afin de parfaire la somme de 55^f qu'elle désire
distribuer.

Ainsi fait et délibéré.

Conseil municipal

Présents : M. Coudert, maire, Gendre, Chalamy
Durif, Léoty, Boyer, Tournadre de F. Bystandier
Chalamy, Vallat

Absents : M. Gauthier, Guillard de M. Juilla
de V. Ribe, Tournadre d'A.

M. le Président communique au Conseil une
délibération de la D^on ad^e du Secours de 3^e en
date de ce jour par laquelle ladite Commission,
désirant distribuer 55^f aux indigents alors qu'il
ne dispose que de 38,50, demande au Conseil de
vouloir bien voter le complément, soit 16,50

Le Conseil, après en avoir délibéré,

considérant que la somme de 38,50 est e-

Séances aux indigents.

du 20e
métier
dicté

Même séance

M. le Président expose au Conseil qu'il a été avisé par le propriétaire de la maison d'école du Lac dont le bail expire le 15 janvier 1915, qu'il n'avait pas l'intention de renouveler ledit bail et qu'il y avait lieu, par conséquent, de prendre le plus rapidement possible, toutes mesures nécessaires pour installer l'école dans un autre local.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Considerant qu'il n'y a au Lac aucune autre maison à louer pouvant servir de maison d'école, décide d'en faire construire une. Il désigne à ce titre et déjà pour dresser les plans et devis et en surveiller l'exécution M. Croiset architecte à Graville, que M. le Maire a déjà présenté à ce sujet et qui accepterait moyennant des honoraires de 5% et 1,80 % pour frais de voyages. Il donne en outre mission à M. le Maire de s'entendre avec le propriétaire de la parcelle N° 778 section B du plan cadastral appelé l'ort du charrue et d'une contenance de 16²; 50, qui est à tous les points de vue l'emplacement le plus convenable, afin d'obtenir de celui-ci une promesse de vente au prix de 500^f.

Léon Boyer *(Signature)*

Chalain *(Signature)*
Charbonnel *(Signature)*
Gauthier *(Signature)*
Sallard *(Signature)*

Gauthier *(Signature)*

Requisition d'un
emplacement pour
l'école du Lac

réuni à la mairie sous la présidence de M. Couderc maire en session extraordinaire :

Présents M. Couderc, maire, Gauthier adjoint Gendre, Charbonnel, Juillard de M. Véoty, Boyer, Gouraudre de T. Chalamy, Juillard de V. Salla

Absent M. Durif, Ribe, Gauthier, Gouraudre d'a.

Secrétaire M. Juillard de M. M. le Président expose au Conseil qu'il s'est rendu au Lac accompagné de M. Juillard conseiller municipal dans le but d'examiner les divers emplacements proposés pour la construction de l'école projetée ; qu'à son avis celui qui conviendrait le mieux est la parcelle N° 769 de la section B du plan cadastral appelle Cauberotte, d'une superficie de 8²; 80 d'après ce document, mais dont le mesurage donne 10²; 10 qu'on pourrait au besoin agrandir par l'acquisition du terrain reconnu nécessaire et que céderais volontiers M. Forse propriétaire au Lac.

Le Conseil, après avoir entendu également les explications concordantes de M. Gouraudre de T. conseiller municipal demeurant non loin du Lac et consulté le plan cadastral, décide qu'il y a lieu d'acquérir cet emplacement et autorise M. Maire à accepter la promesse de vente que consent à signer M. Espinasse Jules propriétaire de ladite parcelle au prix de 270^f.

Émis fait et délibéré.

Même séance

M. le Président expose au Conseil que les habitants du village de Vallat qui disposent de 1000^f provenant de l'alimentation de leurs commandes demandent l'autorisation d'employer 150^f à la construction d'abreuvoirs pour le service de la section.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

provenant de cette vente seraient employés à la construction d'abreuvoirs, de fontaine, de lavoirs publics ou à l'ouverture de chemins et que la somme de 150^f qu'ils se proposent d'utiliser semble parfaitement en rapport avec l'importance des travaux projetés, autorise le prélèvement de cette somme, le surplus, soit 850^f devant être employé à l'ouverture du chemin de Vanoire à Vallat.

Ceci fait et délibéré - Sallard
Boyer Juillard Charbonnel
Thalamy Léoty Durif Guillard
Gauthier

avril 1914 Aujourd'hui vingt-quatre avril mil neuf cent quarante à cinq heures du soir, le conseil municipal de la commune de Vanoire étant convoqué pour le faire M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Couvert, maire

Présents : M. Couvert, maire, Gauthier adjoint, Gendre, Charbonnel, Juillard de M. Boyer, ~~Gouraud~~, Gysquier, Sallard.

absents M. Juillard de V. Gouraudre &c.

Thalamy, Léoty, Durif.

Conformément à l'art. 53 de la loi de 1884 M. Gysquier a été nommé secrétaire.

Le Conseil soumet au Conseil municipal le projet d'école mise au journe par M. Crochet architecte et fait l'exposé suivant :

La dépense prévue est de 15.600^f

Mais cette dépense est fixée par le tableau A annexé à la loi du 20 juin 1885 au chiffre maximum de 15.600^f - 15000^f pour l'école et 600^f pour le mobilier dont il faut déduire les ressources disponibles de la Commune s'élevant à (niant) - reste 15.600^f

C'est sur ce chiffre que doit être calculée la subvention de l'Etat.

9 centimes pour insuffisance de revenu donnant droit à 3 %

Centimes extraordinaires.

9,7 pendant 3 ans jusqu'en 1916 = 29,1

6,4 d. 10 ans d. 1923 = 64

9,5 d. 15 ans d. 1928 = 142,5

Total

235,6 domans

Droit à 5 %

10 % de la dépense réglementaire, art 2 du décret soit au total 38 %

Ce qui donne pour une dépense de 15.600^f un chiffre de 5.928

Difference à la charge de la commune 9.672

Sa dépense totale que la commune aura à supporter s'élève à 9.672^f

Afin d'assurer l'exécution complète et immédiate du projet présenté, le Conseil municipal approuve le dit projet, sollicite de M. le Ministre de l'Instruction publique une subvention de l'Etat en capital de

5.928^f et vote conformément aux dispositions indiquées dans la circulaire ministérielle du 31 octobre 1885

1° un emprunt de 9.672^f montant de la portion des dépenses incombant à la commune Cet emprunt contracté au Crédit Foncier de France au taux de 6,30 % sera remboursable en 30 années égales de 327^f comprenant l'intérêt et l'amortissement, à partir de 1915.

2° une imposition extraordinaire de 6 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes pendant 30 années commençant en 1915 devant produire annuellement environ 327^f pour rembourser l'emprunt voté ci-dessus.

Autorise M. le Maire de Vanoire sous réserve de l'obtention de l'avieté ou décret à intervenir conformément à la loi du 5 avril 1884, à traiter au nom de la commune avec l'établissement de crédit ci-dessus désigné pour la réalisation de

Tous les membres présents

Même séance

M. le Maire expose au Conseil qu'il y aurait grand intérêt pour la commune et pour l'archéologie si faire classer comme monument historique l'église de Lanobre qui est un des plus beaux spécimens du roman auvergnat et qui peut soutenir avec avantage la comparaison avec des édifices classés. Elle est d'une régularité parfaite, sa construction intérieure est harmonieuse, ses colonnes, avec ces chapiteaux et des bases d'un travail intéressant; la beauté et la variété des modillons, le profil si pur de ses arcades, le porche et son clocher, peuvent rivaliser avec ceux des églises d'Ydes, de Bredon et de Brageac.

C'est pourquoi le Conseil, après en avoir délibéré approuve l'exposé de M. le Maire et est d'avis de solliciter de M. le Ministre des Beaux-arts le classement comme monument historique de l'église de Lanobre que beaucoup d'étrangers croient déjà classée.

*Syndic J. Sallard Boyer Président
Secrétaire Durif
Gauthier
Juillard Lévy*

juin 1914
Le an mil neuf cent quatorze le onzième juin à dix heures du matin le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Couderc maire en session ordinaire.

Présents : M. Couderc, Gauthier, Gendre, Juillard pte. Durif, Ribe, Lévy, Boyer, Syndic, Phalazy Gouraudre L. Juillard J. Sallard

Absents : Charbonnel, Gouraudre A.

Le conseil s'est occupé des comptes et budgets communaux.

1^e admet et approuve les opérations effectuées et portées dans le compte administratif sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture.

| | |
|--|-----------|
| 2 ^e propose pour le budget supplémentaire de 1914 | 13.234,17 |
| des recettes s'élevant à | 13.148,47 |
| des dépenses s'élevant à | |
| où il résulte un excédent de | |
| recettes de | 85,70 |
| pour le budget primitif de 1915 | 7.495,80 |
| des recettes ordinaires s'élevant à | 2.406,19 |
| des recettes extraordinaires s'élevant à | |
| Total | 9.901,69 |
| des dépenses ordinaires s'élevant à | 7.688,25 |
| des dépenses extraordinaires s'élevant à | 2.406,19 |
| Total | 10.094,44 |
| Difference 10.094,44 - 9.901,69 = 192,75 | |

Vote d'une imposition pour insuffisance de revenus : De 192,75

Le Conseil, considérant que toutes les dépenses proposées sont indispensables et que la commune ne peut y faire face qu'en s'imposant extraordinairement, vote une imposition pour insuffisance de revenus de 192,75 pour couvrir l'excédent des dépenses sur les recettes.

Assistance médicale gratuite

Le montant des dépenses destinées à assurer ce service peut être évalué à 86 F. Le Conseil vote cette somme ; sur 1/3 du produit des concessions de terrains dans le cimetière école à 75 F ; contribution du Bureau de Bce 11 F. Total 86

Service vicinal

Le Conseil vote les sommes portées au budget pour ce service et décide :

- 1^e de remplacer les prestations par une taxe vicinal
- 2^e de convertir les prestations en tâches d'après tarif usuel

du compte administratif du Bureau de l'École pour l'exercice clos, ainsi que du compte de gestion et approuve le budget proposé pour 1915.

Gymnadenia ~~Gaudich.~~ Gaertner Guillaumet Sallard
Weyrauch Thunberg Coursette
Dufay Guillart ~~gillard~~ ~~gillard~~
~~Reichenb.~~

S'an mil neuf cent quatorze le treize septembre
à dix heures du matin le Conseil municipal s'est
réuni à la mairie sous la présidence de M. Coudert
maire en session ordinaire.

Presents: M.M. Gauthier, Charbonnel, Guillard &c
Surif, Ribe, Vézy, Soyer, Bystander, Chatamay
Egumadre & Guillard &c. Saltard

Absents : M^{me} Gendre, Bournaire &c.

M. le Président expose au Conseil que le montant des prestations en nature affectées en 1914 à la petite vicinalité s'élève à 6680^f. 88 et l'invite à procéder à la répartition de ces prestations sur les divers chemins de cette catégorie.

| | |
|---|----------|
| Le Conseil, après en avoir délibéré, | |
| Vu l'état et l'importance des divers chemins, | |
| Vu le désir de l'Etat d'apporter de la façon suivante ladite répartition; | |
| 1 de Bort à Gravière | 218 m. |
| 2 de Lanobre à Condat | 218 m. |
| 3 de Labessette à Bort sur la S ^e J ^e | 180 m. |
| 4 de Montaurier à Lanobre | 90 m. |
| 5 de Vals à Lanobre par le cimetière | 72 m. |
| 6 de Lanobre au Fraisse | 135 m. |
| 7 de Lapiadelle à Anglards | 135 m. |
| 8 de la Chambre H ^e à la Mon Rouge | 18,88 m. |
| 9 de Lapiadelle à Marcoise | 90 m. |
| 10 de Labessette au N ^o 29 | 27 m. |
| 11 de Lasserre à la Ronde | 90 m. |

*Le Conseil désigne en outre, pour faire partie
de la Commission chargée de vérifier les travaux faits
par les prestataires sur ces chemins. M. Léandre
maire, Charbonnel, Cournadre Jean, Chalamy com. municipal
ainsi fait et délibéré en séance*

1^{er} novembre 1914 L'an mil neuf cent quatorze, le premier
novembre à neuf heures du matin, le Conseil
municipal s'est réuni à la mairie sous la
présidence de M. Coudert maire

Présents : M.M. Couderc maire, Gauthier
adjoint, Guillard Baptiste, Leoty, Ribe, Roja,
Bissonnier, Cholamy, Fournaudre d'et.
Guillard Jean, Sallard.

Absents : M. Guif, bournade et Gende
Charbonnel.

Liste électorale

Le Conseil désigne pour faire partie de la Commission chargée des opérations préliminaires de la révision de la liste électorale M Rojer Jean conseiller municipal

pour faire partie de la Commission spécialement chargée du jugement des élections en matière d'inscription sur cette liste M^{me}. Gauthier François et Bourassa d'A conseiller municipal

Répartiteurs

Il est procédé ensuite à la formation de la liste des candidats proposés pour le conseil municipal pour remplir les fonctions & répartitions titulaires et de répartiteurs

Prefet.

Gauthier Gysandier J. Guillet Gallard
Boyer Chalony Cournadre
Ribe

nbre 1916 L'an mil neuf cent quatorze et le vingt
du mois de décembre à 9 heures du matin le conseil
municipal convoqué le dix-sept par M^e Couderc
maire, s'est réuni dans la salle de la mairie
sous la présidence de M^e Couderc maire en
session extraordinaire

Présents M^e Couderc maire, Gauthier
vicinal adjoint, Gysandier, Juillard Jean, Durif,
Boyer, Ribe, Bournadre Léon, Chalony
Absent mobilisé : M^e Bournadre Etienne
et Charbonnel

Absents avec excuses M^e Gendre, Léoty, Sallard
Juillard Baptiste

Conformément à l'art. 53 de la loi de 1884
M^e Gysandier a été nommé secrétaire.

M^e le Maire fait connaître au conseil
que le Gouvernement ayant décidé d'exonérer
des prestations en nature, les prestataires
mobilisés qui se trouvent dans l'impossibilité
de les faire effectuer ou de payer la taxe
vicinale à laquelle ils peuvent être assujettis
à la fin aux conseils municipaux le soin
d'établir la liste des prestataires ou assujettis
qui se trouvent dans ces conditions, et ce
par délibération à soumettre à l'approbation
préfectorale avant le 15 courant.

Le conseil ouïe cet exposé et après en
avoir délibéré, est d'avis d'exempter de
l'obligation de faire les prestations en
nature ou de payer la taxe vicinale

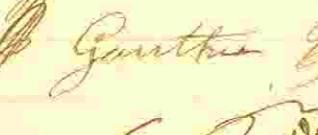
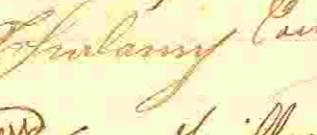
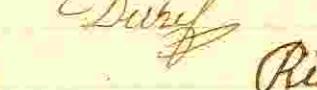
femmes seules

- 1^e Gauthier François époux Boyer à Lanobre
- 2^e Charbonnel Gérard époux Leblouze id
- 3^e Gauvin Maurice époux Labevie id
- 4^e Jaquet Henri époux Falix cultivateur à Lanobre
- 5^e Juillard Jean (dit Court) a Lanobre
- 6^e Rat Georges Noël a Lanobre
- 7^e Renaud Cheminot forgeron a Lanobre
- 8^e Roques Urbain instituteur a Lanobre
- 9^e Bournadre Jacques épicier a Lanobre
- 10^e Bournadre Jacques sabotier a Lanobre
- 11^e Ceppe Antoine cultivateur a Veillac
- 12^e Fournet Jean a Veillac
- 13^e Picard Jean menuisier a Veillac
- 14^e Bournadre Antoine époux Ridel a Vallat
- 15^e Bournadre Jean époux Ribeyrolle a Vallat
- 16^e Moncourier Léon a Vallat
- 17^e Pommac Joseph a Vallat
- 18^e Laporte annel a Cheylade
- 19^e Martin Pierre époux albat a Cheylade
- 20^e Didal André époux Grolier a Cheylade
- 21^e Grolier V^e ou son fils Grolier épouse a Cheylade
- 22^e Veyriol la V^e ou Véry a Chassagne
- 23^e Charbonnel Gérard époux Audebert a Chassagne
- 24^e Charbonnel Antoine époux Fontenel a id
- 25^e Espinasse Antoine au Lac
- 26^e Ribeyrolle Guillaume Joseph au Lac
- 27^e Gysandier Pierre époux Ribeyrolle a Laprade
- 28^e Chalony Etienne menuisier a id
- 29^e Bournadre Antoine menuisier a id
- 30^e Gysandier François époux Sallard a Lavergne
- 31^e Forestier Jules a Lavergne
- 32^e Sibard Louis représentant Boyer Bernard a La Frécaude
- 33^e Grégoire Pierre a La Frécaude
- 34^e Malgat Simeon a Rabastan
- 35^e Roux François a id
- 36^e Vielle Antoine époux Ribeyrolle a Grange

- 37^e Massepetot Jacques à Bilot Haut
 38^e Fargos Louis la Veuve au Fraysse
 39^e Level Anne épouse Morange à Marcoix
 40^e Bissandet Léger épouse Béatrice au Peug
 41^e Turif Jean le 1^{er} né Plat à Pouleyre
 42^e Desjeux Antoine la 1^{re} Morange
 43^e Galvainq Antoine épouse Cheyron à Béfours
 44^e Gouttebroz Pierre à Gravières
 45^e Juillard Anne au Grancher
 46^e Juillard Antoine ép. Martin à Tareyrolle
 47^e Seur Antoine épouse Rispal à Lapanay
 48^e Namas la Veuve née Radel à Vallat

Fait et délibéré en mairie les jours,
mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

Bissandet  Gauthier  Cournadre 
 Bony  Juillard 
 Dufif  Ribe 

Arrêté du Maire

Le Maire de la commune de Lanobre, considérant
que M^r Roques Urbain, instituteur à Lanobre
secrétaire de la mairie a été mobilisé le
1^{er} novembre 1914 arrête :

Mme Roques, institutrice à Lanobre est
nommée secrétaire de la mairie en rem-
placement de M^r Roques à date du
1^{er} janvier 1915.

Le midi neuf cent quinze et le sept^{me} Moies à dix heures
du matin, le Conseil municipal趁que le tiers maire M^r. Caudet
maire, s'est réuni dans la mairie sous la présidence de M^r. Caudet en session ordinaire.

Étaient présents M^r. M^r. Caudet maire, Gauthier
adjoint, Bissandet, Juillard, Jeannin-Dapiste, Gendre, Sallard. —
Bony, Cournadre, Léon et Chalamy.

absents, mobilisés : Cournadre aîné et Charbonnel
absents avec excuse : Ribet, Darif, Juillard Jean et
Lévy.

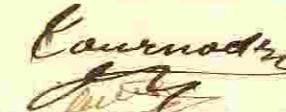
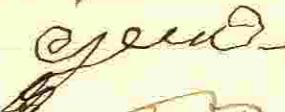
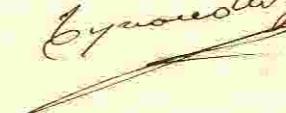
M. Juillard g. Dapiste a été élu secrétaire.

Le président soumit au Conseil la demande de M^r Estanguet
Dapiste, âgé de 72 ans, depuis longtemps domicilié à Lanobre,
tendant à être admis à l'assistance obligatoire, comme suivant.

Le conseil après examen de la situation du postulant
peu favorisé de la fortune, l'admet comme veillant au service
des intérêts de la commune, et dont la situation des plus
intressantes sera établie par le dossier si fourni à l'administration.

Ainsi fait et délibéré au mairie à Lanobre, les jours.
mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.

Cournadre  Gauthier  Juillard 
 Bony  Bissandet  Darif  Chalamy 

Le midi neuf cent quinze, le douze juin, à 10 heures
du matin, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie
sous la présidence de M^r. Caudet maire, en session ordinaire.

Étaient présents, M^r. M^r. Caudet, Gauthier adjoint, Bissandet
Juillard g. Sallard, Gendre, Juillard Jean, Sallard, Ribet, Bony —
Darif, Cournadre, Léon. M^r Bissandet a été nommé secrétaire.

absent : Charbonnel, Cournadre aîné, Chalamy
et Lévy.